

1 février 2018

Alberto Elías Beltrán, Procureur général de la République  
Paseo de la Reforma 211-213, Col. Renacimiento, Cuauhtémoc  
06300 Ciudad de México, CDMX  
Mexico

Monsieur le Ministre,

En tant que membre de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT Canada), je tiens à vous faire part de ma profonde préoccupation quant au cas de Francisco de Jesús Espinosa Hidalgo. Ce dernier a été arrêté par vos forces de police le 29 mai 2015, puis amené sous contrainte dans une résidence dans laquelle il a été torturé puis obligé à signer une déclaration d'aveu selon laquelle il aurait commis un vol qualifié.

Le cas de M. Hidalgo pose de nombreuses questions. Les autorités n'ont pas cru pertinent de prendre en compte le fait qu'il soit peu probable qu'un crime aussi violent puisse être commis par une personne âgée ou encore le fait que ce dernier soit illettré, rendant hautement invraisemblable la rédaction d'une lettre d'aveu. De plus, aucune enquête n'a été faite sur les sévices qu'a subis M. Hidalgo, ce qui va à l'encontre non seulement de vos obligations internationales, mais aussi de votre propre législation. Enfin, est hautement suspecte la combinaison des faits que Francisco soit un manifestant reconnu pour s'opposer à la construction de mégaprojets et que la seule preuve sur laquelle se fonde l'emprisonnement de M. Hidalgo tient à une lettre d'aveux d'un vol qualifié.

Pendant ce temps, M. Hidalgo croupit en prison et éprouve toujours des séquelles des sévices subis. De plus, ce dernier est atteint de diabète et sa santé se détériore en raison de l'absence de soins adéquats dans l'établissement de détention. Cette situation constitue un traitement dégradant et cruel aggravé par le degré de souffrances dû à sa maladie et aux séquelles de la torture. Cela mérite d'être dénoncé tout autant que la torture qu'a subie M. Hidalgo.

Je dois aussi vous signifier que l'augmentation disproportionnée de dénonciations relatives à des cas de torture depuis quelques années dans votre pays est extrêmement inquiétante. De plus, l'absence d'actions concrètes pour mettre fin à ces pratiques est particulièrement consternante.

Je dois vous rappeler que le Mexique a ratifié la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* (CAT) et a adhéré au *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (PIRDPC). Il doit donc s'assurer que son droit interne respecte ces obligations internationales. Dans le cas particulier de M. Hidalgo, votre État viole les dispositions 6, 7, 12, 15 et 16 de la CAT ainsi que les articles 7, 9, 10 et 14 du PIRDPC. Ainsi, afin de vous conformer à vos obligations internationales, je vous demande activement d'intervenir auprès des autorités concernées en leur demandant :

- d'assurer que M. Hidalgo reçoive les services de santé nécessaires au contrôle de son diabète et afin de soigner les conséquences des sévices subis (torture);
- d'assurer un contrôle judiciaire juste et impartial de la détention de M. Hidalgo;
- de déclencher une enquête sur les allégations de torture qu'a subies M. Hidalgo et, si la preuve est concluante, poursuivre ses tortionnaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération respectueuse.

C.c. : Dionisio Pérez Jácome Friscione, Ambassadeur du Mexique au Canada  
45 O'Connor Street, Suite 1000  
Ottawa, Ontario, Canada, K1P 1A4